

Prélèvement à la source : l'année blanche en 2016 pour éviter un quinquennat noir

Le Monde.fr | 17.06.2015 à 11h37 • Mis à jour le 19.06.2015 à 22h45

Abonnez vous à partir de 1 €

Réagir ★ Classer

Partager (94)

Tweeter



Existe-t-il en Europe un gouvernement en attente désespérée de résultats économiques ? Existe-il un président qui a promis de ne pas se présenter s'il n'a pas obtenu de résultats en matière de chômage ? Existe-il un pays dont les électeurs des classes populaires ne votent plus pour les partis de gouvernement et se réfugient dans l'abstention et les partis extrêmes ?

Si un tel pays existe, alors qu'il prête attention aux expériences d'année blanche qui se sont déroulées dans d'autres pays et aux travaux sur l'effet économique de l'impôt.

Lire aussi : Prélèvement à la source : il ne faut plus reculer

L'analyse économique nous rappelle que les gens réagissent aux incitations fiscales. Par exemple, la « courbe de Laffer » est associée à l'idée que « trop d'impôt tue l'impôt ». On ne peut donc ignorer les vertus économiques de l'année blanche, dont le meilleur exemple est donné par l'Islande.

80 000 emplois équivalents temps plein

En automne 1986, ce pays a mis en place le prélèvement à la source avec le timing suivant : en 1987, les Islandais ont acquitté un impôt sur leurs revenus de 1986 (le même décalage d'un an qu'actuellement en France) ; en 1988, ils ont payé un impôt sur leurs revenus de 1988. Les revenus de l'année 1987 n'ont donc pas été taxés, entraînant un véritable geyser d'emploi et de croissance ! L'activité a augmenté de 3 % et le produit intérieur brut (PIB) de 4 points par rapport à l'année précédente !

Cet exemple est une illustration parfaite de la réaction des agents économiques aux incitations fiscales. Nous ne prétendons pas que l'effet serait aussi fort en France. Mais personne ne peut nier qu'une défiscalisation totale des revenus du travail lors de l'année blanche aurait un effet positif sur l'emploi et la croissance.

Tentons un chiffrage de l'effet minimal qu'on peut attendre. Le taux moyen d'imposition des contribuables français (8,5 %) est moindre que celui alors en vigueur en Islande (14,5 %), et les salariés les plus modestes, plus sensibles aux incitations, ne payent pas d'impôt sur le revenu (ce n'était pas le cas en Islande). Dans ce contexte et en reconnaissant que l'Islande était en haut du cycle économique, prenons 1/8e de l'effet islandais comme borne minimale.

Même avec cette hypothèse basse, il s'agirait déjà de 80 000 emplois équivalents temps plein, c'est-à-dire plus que l'effet attendu de la loi Macron ou du plan PME/PMI, et ceci à coût nul !

Pour gagner les élections

Le gouvernement avait annoncé il y a deux semaines la mise en place du prélèvement à la source étalée sur trois ans. Ce lissage aurait risqué de diluer l'effet croissance/emploi, notamment en rendant la réforme totalement incompréhensible aux Français. Sans compter sur le fait qu'un autre gouvernement élu en 2017 peut tout remettre en cause !

L'annonce de ce mercredi 17 juin va donc dans le bon sens : il semblerait que François Hollande penche maintenant pour une année blanche. Mais celle-ci aurait lieu en 2017. C'est peut-être une bonne idée pour gagner les élections, mais le gouvernement va retarder les effets de l'année blanche sur l'emploi et la croissance.

Lire aussi : 2017, année « blanche » pour l'impôt sur le revenu ?

Imaginons plutôt une année blanche en 2016 et le passage au prélèvement à la source au 1er janvier 2017.

En 2016, l'impôt est prélevé sur les revenus de 2015 comme d'habitude ; en 2017, on prélève un impôt mensuel sur les salaires de 2017. Une ligne de plus apparaît sur la feuille de paye, avec un taux d'impôt personnalisé et, contrairement à ce qu'on lit ici ou là, peu de risque concernant la confidentialité des données individuelles ou un surcoût administratif pour les entreprises.

La « déclaration sociale nominative », actuellement mise en place, sera en effet branchée au système fiscal pour simplifier l'échange d'information entre l'état et les entreprises (une seule télétransmission mensuelle). L'important est que dans ce scénario, les revenus d'activité perçus en 2016 ne seront jamais taxés.

Deux effets vont alors se combiner. D'une part, la tentation de reporter des revenus engendrés en 2015 ou 2017 sur l'année 2016 ; d'autre part l'incitation à créer de nouveaux revenus : travailler plus, investir plus, créer plus de valeur pendant l'année blanche 2016. Bercy craint des pertes fiscales liées au premier effet et oublie le second !

Une chance à saisir

L'optimisation ou fraude fiscale peut être contenue par différents procédés. Quoi qu'il en soit, les pertes afférentes seront très largement compensées par l'effet incitatif : une hausse d'activité signifie en effet des recettes supplémentaires de cotisations sociales, de CSG et de TVA. Avec notre borne basse (1/8 de l'effet islandais), nous chiffrons l'effet à 0,4 point de PIB supplémentaire qui se traduiraient par 3 milliards d'euros de recettes additionnelles. Sans compter les 800 millions d'économies administratives chiffrées dans une note récente de la fondation « Terra Nova ». Et sans oublier les effets futurs sur le niveau de vie des ménages modestes.

Aujourd'hui, le décalage temporel entre les revenus et le paiement de l'impôt se transmet aux aides aux bas revenus (prime pour l'emploi, allocations logements, etc.). Ces aides sont versées aux ménages avec un an ou deux ans de retard, pas quand ils en ont besoin. L'année blanche en 2016, suivie du prélèvement à la source en 2017, voilà une chance à saisir pour éliminer au plus vite ce décalage !

Dès le 1er janvier 2017, les travailleurs pauvres pourraient percevoir directement sur leur feuille de salaire les revenus de transfert, par exemple la prime d'activité ou sous la forme d'une ristourne de CSG. Une formidable opportunité pour soutenir la consommation des plus modestes tout en boostant l'économie dès 2016 !

La promesse fiscale du candidat Hollande 2012 est ressortie du chapeau et le président semble faire le bon choix avec l'année blanche. Mais il s'agit aussi de tenir sa promesse en matière d'emploi. Alors pourquoi attendre ?

Olivier Bargain (Aix-Marseille Université), Etienne Lehmann (Université Paris-II), Alain Trannoy (EHESS).